

Taekwondo/Comité de normalisation

La commission ad hoc au travail

Serge A. MOUSSADJI

Libreville/Gabon

LES ligues, associations, taekwondoïstes et le Comité national olympique du Gabon (CNOG) ont désigné, lors de la rencontre organisée, samedi, dans la salle de conférence du stade de l'Amitié, les membres de la commission ad hoc et la sous-commission technique. Cette désignation sonne le

début des travaux que le CNOG doit entreprendre, sur injonction de la World taekwondo, pendant six mois, au sein du comité de normalisation, pour ramener le calme dans la famille taekwondoïste et faire voter, au final le prochain bureau fédéral. Remise à plat ou sortie de crise, le plan d'action défini par le Comité national olympique apparaît avant tout comme le moyen de faire taire les querelles, et ramener la sérénité dans un milieu habitué aux coups d'éclat. Le



Photo : J.F. Marola

Une vue des concertations qui ont eu lieu lors de la rencontre de samedi.

président Léon-Louis Folquet a d'ailleurs mis en garde les fauteurs de trouble : « il n'est plus question de laisser pourrir la situation. Car, chacune de vos actions a des conséquences sur les athlètes qui n'en ont pas

besoin.»

La rencontre de samedi dernier a été un avant-goût des difficultés que pourrait connaître la commission ad hoc. La désignation du représentant des ligues a rappelé à tout le monde qu'il y a encore un bicéphalisme au sein de celle de l'Estuaire. La viabilité des ligues et clubs pourrait parasiter le bon déroulement de la mission du CNOG. Le nombre des ligues, par exemple, variait entre six (pour ceux qui comptaient uniquement celles qui avaient eu le droit de voter le dernier bureau fédéral) et neuf (pour ceux qui affirment que toutes les

vinces sont pourvues de ligues).

M. Folquet a, d'une certaine manière, indiqué qu'il voulait résoudre ce problème. Puisque les ligues existantes définissent, notamment, le collège électoral. Ne pas le faire, a-t-il laissé entendre, serait courir le risque de ne pas voter le bureau fédéral dans les délais impartis, de se faire désavouer par la World taekwondo et le Comité international olympique, de pénaliser les athlètes pour les prochains Jeux olympiques, entre autres. La commission ad hoc a jusqu'au 29 juin pour mener à bien sa mission.

Ce qu'ils en disent



Denis Mboumba (participant) : " Pour la sortie de crise qui mine notre discipline, la réunion de ce jour a été très bénéfique. J'en suis satisfait. Le président du Comité national Olympique gabonais (CNOG) vient de convoquer une première réunion qui a drainé du monde. Cela augure des lendemains meilleurs. C'est fort de cela que pour la

bonne marche du taekwondo gabonais, j'invite tout le monde à taire les querelles."



Delamard Ndemezogo Aba (participant) : " Je remercie le Comité national olympique gabonais (CNOG) qui, tout en montrant la voie à suivre, a pris la bonne initiative de réunir les taekwondoïstes gabonais autour d'une même table. Une rencontre qui débouche sur la mise en place

d'un comité ad hoc."

Nze Ouattara (membre de la commission technique) : " Après cette nomination surprise par le CNOG, qui reconnaît mes valeurs, je ne peux que me réjouir de cette reconnaissance sur ma personne. Je vais me mettre au travail et assurer correctement mes fonctions d'entraîneur. Si la tutelle ne joue pas sa partition, le CNOG ne pourra pas accomplir sa mission. Au grand dam des athlètes internationaux."

Propos recueillis par J.F.M

Football

Salah à nouveau élu joueur africain de l'année

G.R.M

Libreville/Gabon

LE doublé pour Mohamed Salah ! Déjà sacré en 2017, l'Égyptien de Liverpool a été réélu, vendredi dernier, joueur africain de l'année par la BBC, selon un vote des auditeurs de la radio. Le Pharaon devance le Marocain Medhi Benatia (Juventus), les Sénégalais Kalidou Koulibaly (Naples) et Sadio Mané (Liverpool) ainsi que le Ghanéen Thomas Partey (Atlético Madrid).

L'ancien joueur de Chelsea et de l'AS Rome, finaliste de la Ligue des champions et meilleur buteur de la Premier League avec les Reds, est également en course pour le titre de



Photo : D.R

L'Égyptien Mohamed Salah conserve son titre de meilleur joueur africain de l'année.

meilleur joueur africain de la Caf. Salah (26 ans) est le troisième Égyptien sacré après Mohamed Barakat en 2005 et Mohamed Aboutreika en 2008. Il est aussi le premier à conserver le prix depuis le Nigérian Jay-Jay Okocha (2003 et 2004).

REPUBLIQUE GABONAISE

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE L'EMPLOYABILITE (PRODECE)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR DU CENTRE SECTORIEL DE FORMATION EN NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

No de Prêt : 8582 GA

No de référence : AMI/CS/20-2018/UCP-PRODECE du 17/12/2018

1. La République Gabonaise a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de financer le coût du **Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (PRODECE)** et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer les paiements autorisés au titre des contrats de consultants. La Banque n'effectuera les paiements qu'à la demande de l'ÉTAT Gabonais après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux clauses et conditions de l'accord de financement. Ledit accord de financement interdit tout retrait du compte de prêt destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures lorsque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que l'ÉTAT Gabonais ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'accord de financement ni prétendre détenir une créance sur les fonds provenant du prêt.

2. Le Gouvernement Gabonais à travers l'Unité de Coordination du Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (UCP-PRODECE) sollicite les services d'un **directeur du centre sectoriel de formation en nouvelles technologies de l'information et de la communication.**

3. Le Directeur du centre de formation en nouvelles technologies de l'information et de la communication aura pour mission de mettre en œuvre les actions de formation confiées au centre et de veiller à son bon fonctionnement et à la réalisation des objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés dans son contrat programme. Il assurera des fonctions d'administration, de conseil et de contrôle.

Les différentes tâches sont détaillées dans les Termes de référence.

4. Le PRODECE invite les consultants individuels éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits Services. Ces informations doivent être fournies au moyen d'un dossier comprenant :

- Une lettre de motivation manuscrite ;
- Un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat dispose des qualifications, expériences et aptitudes pertinentes pour la mission, avec mention des références professionnelles en rapport avec la mission sus-indiquée ;
- Une copie du ou des diplôme(s) légalisés ;
- Les attestations certifiées pour les déclarations figurant dans le CV.

5. Les critères de sélection sont :

- Etre de nationalité Gabonaise ;

- Avoir un diplôme supérieur en sciences de l'éducation ou en gestion d'établissement, en enseignement, en gestion de Ressources humaines, en management, de niveau BAC+5 minimum ou tout autre diplôme d'ingénieur spécialisé en technologie de l'information et de la communication (TIC) de niveau équivalent ;
- Avoir une expérience de travail d'au moins dix (10) ans en matière de supervision ou gestion des établissements similaires dans le domaine de la formation (centres de formation spécialisée ou autres établissements de formation professionnelle, centres intégrés de formation en entreprises, responsables de formation en entreprise ou dans une administration ;
- Justifier d'une expérience de travail d'au moins dix (10) ans dans des programmes/projets dans les domaines de la formation ou des ressources humaines en général.

6. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » Version de Janvier 2011 révisées en 2014 s'appliquent, et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives (disponibles sur le site web de la Banque Mondiale <http://www.worldbank.org>).

7. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection de Consultant Individuel (CI) telle que décrite dans les Directives de Consultants.

8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence (TDR) à l'adresse ci-dessous : Unité de Coordination (UCP), B.P. : 1269 Libreville - Gabon ; ou par téléphone au n° + 241/04 49 62 94/01 44 28 78 et aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) ; et par courrier électronique à : ucp.prodecegabon@gmail.com ;

Les plis porteront la mention suivante « **MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR DU CENTRE SECTORIEL DE FORMATION EN NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (NTIC)** ».

9. Les manifestations d'intérêt écrites en français en trois (03) exemplaires (un original et deux copies) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne et par courrier, ou par envoi électronique suivi d'accusé de réception, au plus tard le **03 janvier 2018 à 14 heures 00** (heure locale).

10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

l'Unité de Coordination (UCP) du PRODECE
B.P. : 1269 Libreville - Gabon
Quartier Haut des Gué Gué
(à côté du RAPAC, ancien siège Azur)
Tél. 00 241/04 49 62 94/01 44 28 78
email : ucp.prodecegabon@gmail.com